AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (2)ItemJean-Baptiste André Godin à monsieur Langlois, 25 avril 1849

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Langlois, 25 avril 1849

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

<u>Degon</u> est cité(e) dans cette lettre <u>Langlois</u> est destinataire de cette lettre

Afficher la visualisation des relations de la notice.

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Langlois, 25 avril 1849, 1849-04-25

Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 08/08/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/26958

Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)
Collation2 p. (328, 329)
Nature du documentCopie manuscrite
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>25 avril 1849</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Langlois</u>
Lieu de destinationLaon (Aisne)

Description

RésuméSur l'affaire de contrefaçon Degon. Godin expose que puisque l'affaire a été présentée au tribunal de manière à ce que Degon ne puisse plus nier la contrefaçon ni l'invention de sa part, il lui reste à contester la validité du brevet de 1840, où les assemblages ne sont pas suffisamment décrits, et du brevet de 1844 qui a été demandé après que les appareils soient livrés au commerce. Godin fait valoir que c'est seulement la description contenue dans le brevet qui donne la propriété intellectuelle et non la seule présentation des appareils.

Mots-clés

Brevets d'invention, Contrefaçon, Fonderies et manufactures "Godin", Procédure (droit)

Personnes citées Degon [monsieur]

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomDegon GenreHomme Pays d'origineInconnu ActivitéInconnue

BiographieRéside à Esquéhéries (Aisne) en 1857. Il a peut-être un lien de parenté avec Marie Josèphe Florentine Degon (1794-1867), native d'Esquéhéries et épouse du père de Jean-Baptiste André Godin.

NomLanglois GenreHomme Pays d'origineInconnu ActivitéDroit/Justice

BiographieAvocat à Laon (Aisne) au milieu du XIXe siècle.

Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 29/06/2022

328 Vous pouring visposer et que ula déposes les limite de mes besains pe le consurverail en attendant que vous sujery l'ouasion dun bon placement je fais pui de chose pour les étations mais on travaille, in a la formation dan wmite elutoral quan omoratique quen espere obtener en Note des élutions dimanche prochain il ma the fait our avances a we dupt be vous tunibur new wowant / pe vous free passer for shalancereceive assa que Mavame shermet nes been wwwiels detations Mossime Colombes hournes fai Phonnuve de Nous informer que 14 avrel elle. By Lung vient de misier que le 25 de ce muis ses bafuera deront a votre revage it que pe my reneire moi-même pour le chargement agreery Montine mes dinieres data latin Monsieur. Laun Langluis mon affaire ayant ite presente au tribunal de manière a u que mon acresseere ne puisae it ne vuille plus nur la contrejación ne dinventión il ne aste come que la sur question de virulgation a debatter sex maying went the sans coute que les assemblages de mon brist be 14ho me purent pas mike complet puisquis ne sant tuffis assment devite quen 14 h b aa que les perfutionnements que contient le meme brevet de 14h h ont ite nines par moi are commerce avant son obtention dur a dernier thef rous dancy que je now run a faire valuer mais pour ala je ne

conice par que la diralgation existe parte fait de la vinte debits avant la demande on trebunal go the faction som les prouver verits dans ce brist au moyen de quelques moviles que je porturar a laon dameir que la vue des objets ne duffiscet poes pour les reproduce et que iest sudement par ma description que jou rullement mis la ducite en possession de mes mujens fe ne crois pas inutité de faire ceta pour qu'il me semble que de le tribunal de une unvition elablic dur ce grafent il derait insuit diffich a Digon de danger en un a la duhanne quand a la pretention que lu segon pourrait slever den avoir pres connaissance dans mes ateliers je pense que dous en ferery bonne sustre Sogueheris 24 arril fe paix en a moment le venire la ont premiere qualité 45 france les unt Thelog en pieus massables pour le pour quand aux pour en fonte blanche le prix avait environ de trent frames les cent Milog Sil y avait plusiums moviles it dun moulage faul fe vinds le mirre de fitature 12,50 bonts Rilog je pourrer loujours satisficie a are comande auxutot faite quand elle delestra de une disseine de Milog autrement elle destroit attendre quesque jour low frie